

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le mardi 2 février 2021, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER,

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Marco OUELLET (à l'extérieur de Fermont).

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Jimmy MORNEAU, directeur général par intérim, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2.- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 706 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021;

3.- Résolution pour soumissions pour l'émission de billets;

4.- Résolution – embauche d'un directeur général;

5.- Résolution pour autoriser l'achat d'aqua-vélos;

6.- Résolution – Demande d'aide financière – Fonds d'initiatives nordiques – Volet A : Essor des communautés et conservation de l'environnement;

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.- Résolution – fermeture de la séance.

S21-02-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

S21-02-02

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
6 706 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 FÉVRIER 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Fermont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 706 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
426	6 706 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 426, la Ville de Fermont souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES TRAVAILLEUSES et TRAVAILLEU
545, BOULEVARD CREMAZIE EST
MONTREAL, QC
H2M 2V1

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Fermont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 426 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

S21-02-03

RÉSOLUTION POUR SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	2 février 2021	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 février 2021
Montant :	6 706 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 426, la Ville de Fermont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Fermont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 février 2021, au montant de 6 706 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

411 000 \$	0,45000 %	2022
416 000 \$	0,55000 %	2023
421 000 \$	0,70000 %	2024
426 000 \$	0,80000 %	2025
5 032 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 99,17338

Coût réel : 1,14895 %

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

411 000 \$	0,50000 %	2022
416 000 \$	0,60000 %	2023
421 000 \$	0,70000 %	2024
426 000 \$	0,80000 %	2025
5 032 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 98,81700 Coût réel : 1,14941 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

411 000 \$	0,55000 %	2022
416 000 \$	0,75000 %	2023
421 000 \$	0,80000 %	2024
426 000 \$	0,85000 %	2025
5 032 000 \$	0,95000 %	2026

Prix : 98,95000 Coût réel : 1,17332 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

411 000 \$	0,45000 %	2022
416 000 \$	0,55000 %	2023
421 000 \$	0,65000 %	2024
426 000 \$	0,75000 %	2025
5 032 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 98,64200 Coût réel : 1,18361 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 706 000 \$ de la Ville de Fermont soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

S21-02-04

RÉSOLUTION – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE suite au départ du directeur général en janvier 2021, le Conseil municipal a demandé à Monsieur Jimmy Morneau, directeur de la MRC de Caniapiscau, d'assumer l'intérim du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont été réalisées en décembre 2020;

CONSIDÉRANT que Monsieur Claude Gagné a démontré les meilleures aptitudes pour occuper le poste;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Claude Gagné soit nommé directeur général de la Ville de Fermont et que l'embauche soit effective à la signature du contrat, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans le contrat de travail et dans l'entente de travail des cadres de la Ville de Fermont;

QUE Monsieur Martin St-Laurent soit autorisé à signer un contrat de travail avec Monsieur Claude Gagné.

ADOPTÉE

S21-02-05

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'AQUA-VÉLOS

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture désire bonifier son offre de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des aqua-vélos est prévu au budget 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'aqua-vélos, chez **AQUAM au montant de 18 350,00 \$, taxes incluses;**

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

S21-02-06

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS
D'INITIATIVES NORDIQUES VOLET A : ESSOR DES COMMUNAUTÉS
ET CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Guide du promoteur pour la demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture désire poursuivre les travaux débutés dans les sentiers pédestres de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent Madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, à effectuer les démarches nécessaires pour une demande de subvention au Fonds d'initiatives nordiques;

ADOPTÉE

S21-02-07

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE